

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES
Bovernier / Les Valettes / Chemin-Dessus
Maison Neuve / Chandolin

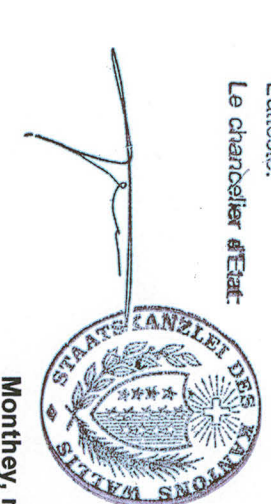
Echelle 1:2'000

Adopté par le Conseil communal, le 9 février 2017

Le Président
Le Secrétaire

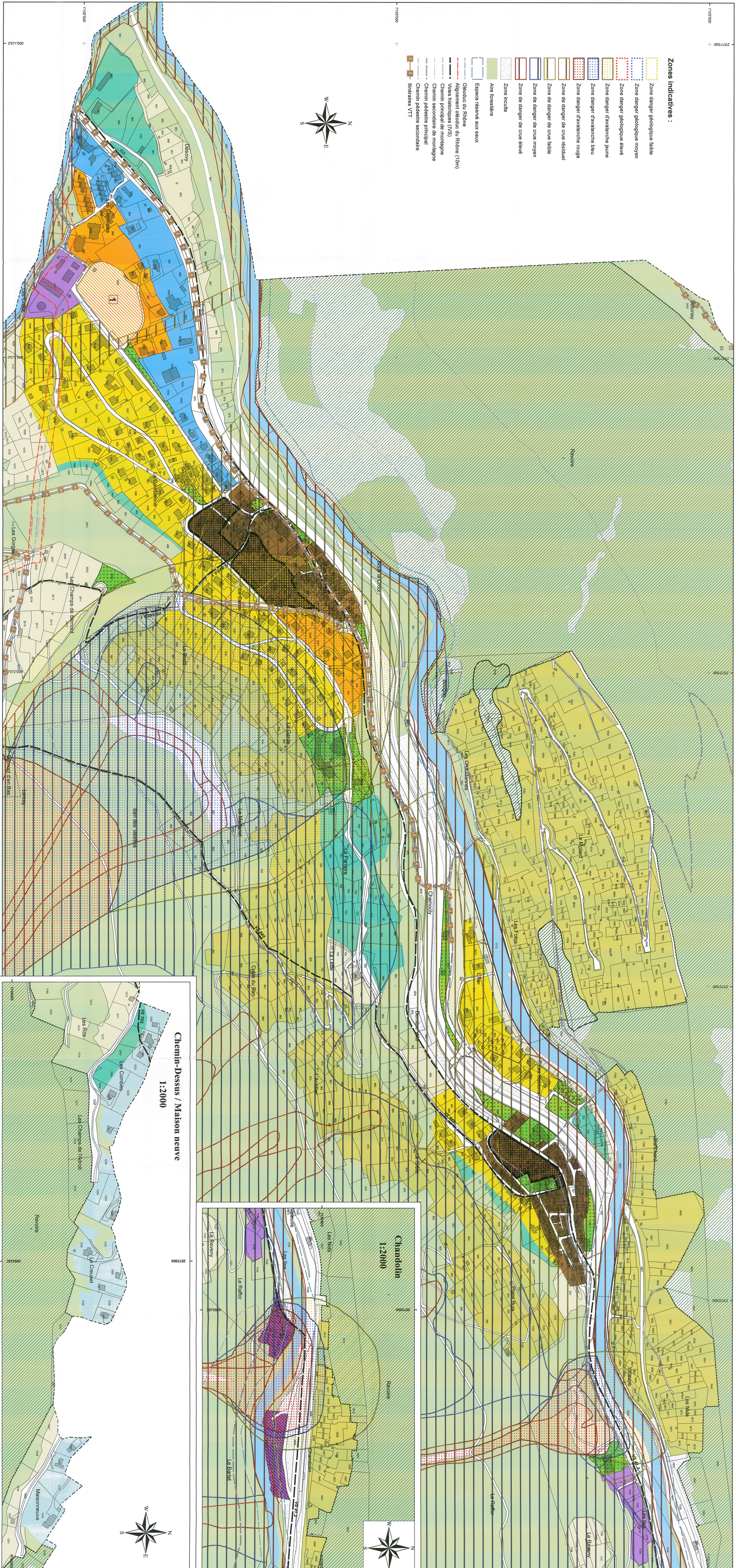


Homologué par le Conseil d'Etat, le en séance du 4 JUN 2017
Droit de sceau: Fr. 300
L'architecte: Le cabinet F&C



ALPA
Auteur du plan : ALPA, Urbanisme et aménagement du territoire, Stion-Mandrigy
Information du plan : Bureau de géomètre Jean-Michel Vaudens SA à Monthey

- Légende
- Limite de commune
 - Zone artisanale
 - Zone d'infirmité différée
 - Zone de constructions et d'installations publiques A
 - Zone de constructions et d'installations publiques B
 - Zone de constructions et d'installations publiques C
 - Zone habitation faible densité
 - Zone habitation faible densité à aménager
 - Zone habitation moyenne densité
 - Zone habitation moyenne densité à aménager
 - Zone mixte artisanale, commerciale et d'habitat
 - Zone village
 - Zone extension village
 - Zone chalet
 - Zone extraction et dépôt de matériaux
 - Zone agricole
 - Zone agricole protégée
 - Zone de protection nature d'importance nationale (PPN)
 - Zone de protection nature d'importance communale



- Zones indicatives :
- Zone danger géologique faible
 - Zone danger géologique moyen
 - Zone danger géologique élevé
 - Zone danger d'avalanche jaune
 - Zone danger d'avalanche bleu
 - Zone danger d'avalanche rouge
 - Zone de danger de crue résiduel
 - Zone de danger de crue faible
 - Zone de danger de crue moyen
 - Zone de danger de crue élevé
 - Zone inerte
 - Aire forestière
 - Espace réservé aux eaux
 - Oued du Rhône
 - Alignement oedoc du Rhône (10m)
 - Vies historiques (VH)
 - Chemin principal de montagne
 - Chemin secondaire principal
 - Chemin piétonnier principal
 - Chemin piétonnier secondaire
 - Itinéraires VTT

